

« Diocèse de Cambrai » du 12 juillet 2007

Publié le 12 juillet 2007 · 4 min de lecture



« Diocèse de Cambrai » – Mgr François Garnier

Aux prêtres du diocèse et aux équipes liturgiques

Dans la lettre qui accompagne le « Motu Proprio », le Saint Père donne la « raison positive » de son Motu Proprio : « Il s'agit de parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Église ». Il s'agit de tout faire pour « conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité » (1). L'histoire de notre Église nous fait suffisamment souffrir des fissures qui sont devenues fêlures et même fractures pour communier profondément au motif majeur du Motu Proprio

Le Saint Père réaffirme « l'autorité du Concile Vatican II ». Il s'agit de ne pas « mettre en doute une de ses décisions essentielle : la réforme liturgique ». « Le Missel, publié par **Paul VI** et réédité ensuite à deux reprises par **Jean-Paul II**, est devenu évidemment la forme normale (*forma ordinaria*) de la liturgie Eucharistique ».

Si « la forme extraordinaire » (l'utilisation du missel romain pré-conciliaire) est utilisée, c'est bien « l'unique et même rite » de la liturgie qui est célébré. Ce point est capital : il signifie que ceux qui sont attachés à la liturgie d'avant le Concile ne peuvent plus dire ce qu'avec peine nous avons souvent entendu ou lu, à savoir que la messe conciliaire serait « moderniste, schismatique ou protestantisée ». Ils ne peuvent « exclure » le nouveau rite : cela « ne serait pas cohérent avec la reconnaissance de sa valeur et de sa sainteté » Il est demandé aux prêtres qui « adhèrent à l'usage ancien » de ne pas exclure, « par principe, la célébration selon les nouveaux livres ».

Quant à la mise en œuvre du « Motu Proprio » : nous la réfléchirons ensemble dès le mois de septembre.

1. Elle en appelle beaucoup au jugement prudent des curés : ils devront savoir suffisamment le latin, recevoir la demande d'un « groupe stable de fidèles » attachés à la tradition liturgique antérieure, éviter toute discorde et favoriser l'unité de toute l'Église. Ces quatre repères devront être

respectés.

2. Elle n'enlève rien, dit le Saint Père, à l'autorité de l'évêque, qui « doit veiller à ce que tout se passe dans la paix et la sérénité ».

3. Elle ne sera effective qu'à partir du 14 septembre prochain.

4. Chaque évêque devra enfin écrire au Saint Siège dans trois ans pour une première évaluation.

Quelles que puissent être nos réactions premières – j'ai fait connaître loyalement les miennes à Rome –, je prie pour que les liturgies dont nous avons la charge soient irréprochables. Elles sont le lieu et le temps de la rencontre du Christ. Elles sont le lieu et le temps de l'écoute attentive de la Parole de Dieu. Elles sont le lieu de sa louange et de notre action de grâce. **On ne se sert pas de la liturgie. On la sert telle que l'Église nous le demande.** Des progrès sont toujours possibles. Pour tous, pour moi aussi.

Je veux saluer de tout cœur les membres des équipes liturgiques. Notamment ceux et celles qui – bien formés – reçoivent la mission de conduire la célébration de nombreuses funérailles, étant donné notre petit nombre de prêtres. Je les vois toujours humbles devant le service à rendre. Je les vois de mieux en mieux formés grâce à leurs curés et aux responsables de la commission diocésaine de pastorale sacramentelle et liturgique.

Les textes de Rome parlent souvent « d'abus ». Je les crois toutefois largement majorés par des dénonciateurs le plus souvent anonymes. Si quelques « abus » existent encore, – c'est d'ailleurs ainsi depuis toujours et quels que soient les rituels utilisés –, ils sont de moins en moins nombreux : Dieu sait les efforts constants que nous faisons ensemble depuis le Concile pour qu'il n'y en ait plus.

✦ **François Garnier**, Archevêque de Cambrai

[Site du diocèse de Cambrai](#)

Source : laportelatine.org/actualite/diocese-de-cambrai-du-12-juillet-2007

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France